

Niveau 4

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture (DEAP)

Public adressé

Avoir 17 ans révolus, être titulaire de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Conditions d'admission

Avoir la notification de décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH - Etre admis aux épreuves de sélection organisées 2 fois / an

Périodes d'admission

Ouverture de 2 sessions / an
(en septembre et entre janvier et mars)

Lieu

Mulhouse

Capacité d'accueil

15 personnes

Durée

1540 heures (soit 12 mois) dont 770 heures de Périodes d'Applications en Entreprises

Allègement de formation pour les titulaires d'un titre ou diplôme : assistant de vie aux familles, auxiliaire de vie sociale, auxiliaire de puériculture, Mention Complémentaire aide à domicile, ambulancier, BAC Pro accompagnement soins et services à la personne, BAC Pro services aux personnes et aux territoires, agent de service médico-social, accompagnant éducatif et social, assistant de régulation médicale

Horaires

35 h / semaine

Du lundi au jeudi : de 8 h à 17 h

Le vendredi : de 8 h à 12 h

Financement

Coûts pris en charge par les organismes d'assurance maladie - Rémunération prise en charge par la Région (ou l'employeur pour les contrats d'apprentissage)

Taux de réussite aux examens

Promotion 2024 : 100%

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (AP)

DEFINITION DU METIER

L'auxiliaire de puériculture dispense des activités d'éveil et d'éducation et réalise des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

PRE-REQUIS A L'ENTREE

- Maîtrise du français et du langage écrit - Connaissance et application des 4 opérations arithmétiques de base, maîtrise des unités et mesures
- Avoir une condition physique permettant la mobilisation des personnes, le port de charges, la station debout prolongée, l'endurance à l'effort, un équilibre psychologique permettant de faire face aux situations de soins
- Il est vivement recommandé de suivre l'action pré-qualifiante : PREPARATOIRE SANTE (nous consulter)
- Il est souhaitable d'être titulaire du permis B et posséder un véhicule (stages à réaliser)

ADMISSION EN FORMATION

- La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien (15 à 20 min) destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation
- Pour le détail des pièces obligatoires du dossier et la date de clôture des inscriptions : [voir le livret d'information et d'inscription sur le site internet du CRM](#)

Sont dispensés de l'épreuve de sélection :

- les agents de services hospitaliers de la fonction publique hospitalière et les agents de services justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au-moins un an en équivalent temps plein
- les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage

APTITUDES SOUHAITEES

Bonne capacité à la communication écrite et orale - Capacité à travailler en équipe (écoute, sens du contact...) - Sens des responsabilités - Capacités relationnelles - Rigueur, autonomie - Capacité d'adaptation par rapport au rythme de travail de la profession

PERSPECTIVES D'EMPLOI

L'auxiliaire de puériculture peut exercer en secteur extra hospitalier tels que les crèches, les multi accueils, les haltes garderie, le secteur médico-social et en milieu hospitalier public ou privé, en centre d'accueil permanent, aux consultations d'une PMI (centre de Protection Maternelle et Infantile).

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Composée d'un formateur référent infirmière puéricultrice, d'Infirmiers diplômés d'état et de la Directrice de l'IFAS/IFAP, cette équipe travaille en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire - Les formateurs permanents sont titulaires du DE Infirmier, bénéficient d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en établissement de soin et de fonctions de tutorat ou d'animation d'équipe - Les formateurs vacataires sont des professionnels quant à eux des professionnels du secteur sanitaire et social - Les stagiaires peuvent également s'appuyer sur un Centre de ressources (ateliers de soutien individualisé en fonction des difficultés en expression écrite, mathématiques, bureautique, ateliers de communication orale, raisonnement logique...)

ACCOMPAGNEMENT

Chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement adapté à sa situation - Les formateurs travaillent en lien avec une équipe médico-psycho-sociale composée d'infirmières, assistants sociaux, ergothérapeutes, psychologues du travail, neuropsychologues, médecins, psychologues cliniciens, psychiatres... permettant de répondre au mieux aux besoins individuels

METHODE DE SUIVI ET D'EVALUATION

Un projet personnalisé est mis en place lors des entretiens d'étapes tout au long du parcours de formation pour suivre la progression individuelle par rapport aux objectifs fixés, déterminer les étapes à venir, les moyens à mettre en oeuvre, définir les aides et compensations du handicap à mettre en place et faire le point sur le projet professionnel - Evaluations régulières en cours de formation permettant de faire le point sur l'acquisition des compétences de la profession - Rédaction et remise au stagiaire et à la MDPH d'un bilan de fin de formation

CONTENU

5 blocs de compétences (10 modules) et 11 compétences en stage :

Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale

- Module 1 (147 h) - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Module 1bis (28 h) - Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
- Module 2 (21 h) - Repérage et prévention des situations à risque

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- Module 3 (77 h) - Evaluation de l'état clinique d'une personne
- Module 4 (154 h) - Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement
- Module 5 (35 h) - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- Module 6 (70 h) - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- Module 7 (21 h) - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- Module 8 (35 h) - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques

- Module 9 (35 h) - Traitement des informations
- Module 10 (70 h) - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

PERIODES D'APPLICATIONS EN ENTREPRISES

- 22 semaines réparties sur 4 périodes durant le parcours de formation au sein d'établissements de santé (hôpitaux, cliniques, services de soins à domicile, multi accueil, micro crèche, pouponnière...)
- 3 stages de 5 semaines chacun + 1 stage de 7 semaines consécutives

VALIDATION

- L'obtention du Diplôme d'Etat du Ministère de la santé est conditionnée par la présentation au jury final après évaluation des 5 blocs de compétences et 11 compétences en stage
- La validation est totale (les 5 blocs de compétences et 11 compétences en stage doivent être validés pour obtenir le diplôme)

RNCP 35832 Date d'enregistrement au JO/BO : 12/06/2021 et 09/04/2020

Nos stagiaires choisissent le **CRM** pour :

La diversité de son offre

Avec son catalogue de 30 formations, le CRM est l'établissement le plus important de France en termes de places

L'accompagnement vers une insertion professionnelle durable

Travail sur différents plateaux techniques dans des conditions réelles • Partenariat avec des entreprises locales et nationales • Accompagnement par une équipe pluridisciplinaire

L'accompagnement dès l'amont pour mettre à profit la période précédant l'entrée en formation

Parcours tutoré de formation à distance sur notre plate-forme ISARD • Validation du projet en termes d'adéquation handicap/métier

Les services

Hébergement sur site ou en ville (sur commission médicale, à partir de 18 ans) • Restauration sur place • Etablissement proche du Centre ville et de la gare • Plateau sportif

Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite

Formation axée sur la pratique

Simulations au sein d'un laboratoire en santé (permettant notamment de travailler des situations professionnelles de soin uniques et singulières et préparer au mieux la mise en application sur le lieu de stage) - Gestes et postures avec l'utilisation d'aides techniques (soulève personne, verticalisateur, drap de glisse...)

Certifications complémentaires

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 et 2 (AFGSU)

Contact

Belmira GOMES

03 89 32 46 46

bgomes@arfp.asso.fr

Fiche formation stagiaires / orienteurs – 28/05/25